L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 4 OCTOBRE.

L'opinion à New-York.

Nous recevons la correspondance suivante de New-York que nous publions en faisant observer que le gouverneur McEnery a été l'élu de la convention démocratique, tandisque M. Penn était le choix du parti libéral.

Correspondance particulière de l'Abeille.

New-York, 28 septembre 1874.

Ce n'est pas, ni dans les journaux démocrates, ni dans les journaux républicains, que vous autres Louisianais pourrez trouver au juste, quelle était l'opinion, sinon du Nord tout entier, du moins de New-York, en ce qui concerne votre dernière "révolution". L'opinion de ces journaux, était faite d'avance, et vous deviez la connaître d'avance aussi. Les organes démocrates devaient forcément déblatérer très fort contre Kellogg et sa clique, mais, en même temps, ils ne pouvaient oublier que McEnery et Penn ne sont point du clan politique de la democracy. Or, l'affectation de l'esprit de parti, est trop développée dans notre pays américain, pour, qu'avant de soutenir franchement des politiciens qui n'ont point marmotté tout le code politique du parti, les journaux n'hésitent pas à attendre que le *dignus est intrare* de la comédie de Molière, ait été prononcé sur la tête des intrus. Or, vous autres Louisianais qui tenez la queue de la poêle comme on dit en France, et qui sentez la nécessité de faire flèche de tout bois dans la terrible situation qui vous étreint, vous aviez consenti—et cela fort sagement—à faire entrer les docteurs Penn et McEnery, quoique fort peu démocrates, dans le cercle des médecins qui pouvaient guérir la Louisiane. Vous aviez donné ainsi une grande preuve de sens politique;—vous aviez compris que, quand on va mourir d'inanition, il faut bien se contenter de merles à défaut de grives. Mais, vous ne pouviez espérer que les journaux démocratiques de New-York, qui sont sous le "whip" du parti, [illegible] approuver sans réserves votre conduite, et soutenir *quand même* vos gouvernants insurrectionnels,—ou plutôt le gaux—d'un jour. *In petto*, les gens éprouvaient bien un tout autre sentiment,—et plus d'un républicain souhaitait lui-même le succès du gouvernement populaire, issu du combat victorieux de la rue du Canal. Seulement, le souvenir est encore vivant ici, de la fameuse sonnette montrée par Seward à Lord Lyons, et grâce à laquelle le ministre de Lincoln se flattait de pouvoir faire instantanément arrêter un citoyen de l'Ohio, à la "first bell" et un citoyen de New-York, au second coup de sonnette. Aussi, on se tenait coi, pendant que les feuilles démocratiques n'osaient pas vous soutenir jusqu'au bout, et que les feuilles républicaines rappelaient les souvenirs du fort Sumter, et poussaient à une nouvelle descente du Nord sur le Sud. Au fond du cœur, cependant, même les plus unionistes et patriotiques citoyens de New-York désiraient votre succès. Ils savaient que, si vous n'aviez pas eu un moment d'arrêt, dans l'explosion légale de la revendication de vos droits municipaux, le Président lui-même aurait hésité à lancer la proclamation qui a fini par réinstaller Kellogg. Même, je ne vous le cacherai pas, nombre de ceux qui ont l'habitude de se réjouir des combats livrés par les autres, pendant qu'eux-mêmes sont tranquillement chez eux, les pieds sur les chenêts, murmuraient des épithètes peu à votre louange, quand on a appris votre résignation passive à une force supérieure. D'autres se contentaient de dire comme Maharbal à Annibal, "ils ont su vaincre, mais ils n'ont pas su profiter de leur victoire". Encore une chose facile à dire, par les Tite-Live en chambre, qui n'ont pas la main à la poêle. Les plus sages reconnaissaient qu'il était bien difficile de vous tirer du pas dangereux dans lequel vous vous étiez jetés, sans calculer pratiquement, à la Yankee, comment on pourrait se continuer et se terminer. Mais, fous et sages, gens prudents et politiciens casse-cou, s'accordaient à vous témoigner, en conversations privées dans les hôtels, dans la rue, dans les clubs, les plus ardentes sympathies. New-York et la Nouvelle-Orléans, comptez-y, sont les deux sœurs jumelles de l'Union, et elles en seront le cerveau dirigeant, quand le carpet-baggisme vous aura délivrés de sa présence, et vous permettra ainsi de vous montrer dans tout votre éclat et dans toute l'influence qui vous est due, et qu'on voudrait tant vous voir reconquérir.

A propos des sympathies de New-York pour la Louisiane, un fait récent a servi encore à les accuser, tellement même que ce fait n'est pas encore oublié, dans cette ville, où, l'on peut dire, comme de Paris, qu'une nouvelle vieille d'un jour, est passée à l'état antédiluvien. Je ne sais si vous avez remarqué avec quel plaisir, je pourrai presque dire enthousiasme, les journaux français d'ici, sans exception, ont accueilli la nouvelle qu'un de vos compatriotes, M. Henri Vignaud, avait reçu la décoration de la Légion d'Honneur. Ils ont tous raconté les circonstances qui ont valu au jeune louisianais, devenu Parisien, cette distinction dont le gouvernement français est aujourd'hui, est si peu prodigue envers la gent littéraire. Il est vrai, paraît-il, que M. Henri Vignaud est plutôt un journaliste politique, et un publiciste de haute lutte, qu'un homme de lettres proprement dit. La presse de New-York, tant américaine que française, était du reste, intéressée au premier chef dans l'œuvre que votre compatriote louisianais avait si bien menée à fin, à Paris, après plusieurs années de courses, de démarches, de négociations et finalement diplomatiques. Il paraît que, sans son concours actif, opiniâtre et désintéressé, le traité postal franco-américain aurait encore été débattu pendant des années, comme il l'avait été déjà infructueusement. Aussi, il était tout naturel qu'immédiatement après la conclusion de ce traité, si favorable aux journaux et au commerce franco-américains, le gouvernement français s'empressât d'en récompenser l'instigateur et le principal et le plus actif négociateur. Du reste, les journaux de Paris avaient été les premiers à réclamer pour lui la croix de la Légion d'Honneur, accordée à Mr. Henri Vignaud, et cette distinction bien méritée, et il ne faut pas s'étonner qu'après eux, les journaux de New-York aient considéré cette distinction, comme une marque de courtoisie internationale, échangée entre la France et les Etats-Unis. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout ce que j'ai lu dans les journaux des deux pays, relativement à votre compatriote, me porte à croire que Mr. Henri Vignaud est un de ces Louisianais, qui continue les traditions d'intelligence et de patriotisme mi-américain et mi-français, grâce auxquelles les Français croient toujours voir dans la Louisiane une partie de leur propre patrie.

A propos des questions politiques, j'allais oublier de vous dire que la population de New York a montré indirectement son attachement à l'Union, et ses sympathies pour le frère prodigue du Sud, en faisant tomber la pièce politique de Boucicault, *Belle Lamar*, laquelle pièce cherchait trop à raviver les anciennes animosités. Ces choses-là devaient bien être écrites, en effet, par un Anglais! Le seul rôle qui amenait quelques applaudissements était celui d'un soldat confédéré; après tout, cela n'était peut-être dû qu'au talent de l'artiste, M. Charles Rockwell, qui jouait certainement mieux son rôle effacé, que le trop vanté McCullogh ne jouait le sien de colonel nordiste.

L'EX PROCONSUL DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les fanfaronnades du général Butler sont tellement habituelles qu'elles n'ont plus aucune nouveauté, dit l'*Advertiser* de Boston, et il est depuis longtemps difficile de comprendre comment il parvient à tromper ses constituants au point de leur faire croire un parti bravache. Mais il se surpasse lui-même à chaque nouvelle exhibition. On sait comment, dans sa brigue actuelle, il a entrepris d'acheter ses adversaires, en donnant l'un d'eux un "job" de dix mille dollars pour réparer son yacht, et comment il espère concilier les autres en remboursant à une ville le montant des pertes qu'elle a subies en conséquence de sa négligence comme attorney. Dans un de ses discours il reproche violemment au général Emory ses efforts en vue de produire la conciliation à la Nouvelle-Orléans. Dans un discours postérieur, prononcé vendredi dernier à Gloucester, il a prouvé une fois de plus combien il est indigne d'occuper un poste de confiance. Il s'est exprimé ainsi:

Je suis venu de Washington aussi vite que le chemin de fer a pu me conduire. Je suis ici pour vous dire ce que j'ai dit au secrétaire de la guerre. Je lui ai répété ce que je vous avais dit sur le champ de Framingham. J'ai dit: Ne vous inquiétez pas de faire venir vos troupes des plaines. N'enlevez pas la protection de la frontière contre les sauvages belligérants. Envoyez-nous un ordre. Envoyez un ordre au gouverneur Talbot, et en trente-six heures cinq mille hommes d'aussi bonnes troupes qui se soient jamais rangées en bataille sous le soleil, seront à Washington. Envoyez-nous l'ordre, et aussi vite que les trains pourront nous conduire, nous serons à la Nouvelle Orléans, dans le Texas et l'Alabama. Et j'ajoutai cette autre requête: Au nom de Dieu, Monsieur le secrétaire, si vous appelez en campagne les troupes du Massachusetts, n'oubliez pas de m'envoyer avec elles.

L'*Advertiser* de Boston ajoute à ce propos:

La Louisiane, abattue, comme elle est, a toujours été un champ de service lucratif, et il n'est pas surprenant que le commandant de notre milice ait envie d'y retourner et d'y recommencer ses combats.
(*Courrier des Etats-Unis.*)

—M. le comte Robert de Puységur accepte la candidature qui lui a été offerte dans les Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. de Goulard, par une réunion de royalistes que présidait M. le marquis de Franclieu.

—On lit dans la *France*:

M. le président de la République continue son voyage sans incident notable. Répondant au maire de Béthune, le chef de l'Etat a confirmé sa déclaration de Lille. "J'espère, a-t-il dit, que l'Assemblée votera promptement les lois constitutionnelles." Dès le lendemain du 20 novembre, le président de la République a exprimé cet espoir, mais jusqu'à ce jour inutilement.

Louisiane.

Nous lisons dans le *St. Charles Herald*:

L'idée de poursuivre et de punir les chefs du combat livré dernièrement à la Nouvelle-Orléans, est tout simplement ridicule. Aucun homme sensé ne songe à un procès aussi improbable et aussi imprudent.

—Nous lisons dans le *Meschacébé*:

On assure que M. John Burnside fera cette année 5,000 boucauts de sucre sur ses habitations de St-Jacques et Ascension; il en avait fait 7,000 en 1861-62, et son ambition était d'arriver au chiffre rond de 10,000. Des planteurs compétents estiment la récolte de l'Etat à 120,000 boucauts.

—St-Jacques est en pleine révolution, et pour peu que les prétendus républicains de la paroisse continuent à tirer les uns sur les autres, il y faudra peut-être une proclamation de Grant, appuyée de quelques régiments et canonnières. Le parti Bovee lève une tête menaçante sur les flots agités; un club, qui porte le modeste titre de "Bovee Excelsior," proteste contre les dernières nominations de la convention de paroisse; il a fait convoquer le comité central exécutif, dont le président, c'est-à-dire le shérif Hagius, a été déposé aussi lestement que s'il se fut appelé Kellogg, et remplacé par H. L. Tureaud; une nouvelle convention a été convoquée pour le 12 octobre, et un sous-comité exécutif a été formé et composé comme il suit: H. L. Tureaud, Jessie Keyes, M. T. Jackson, John Kerrigan, Henry Cohen, Charles Pearce, Ortaire Périque, Daniel King et A. W. Thompson.

—La paroisse St-Jean-Baptiste est une bonne fille qui ne fait guère parler d'elle en bien ou en mal. On n'y rencontre ni kuk-klux aux sombres capuchons, ni ligueurs blancs décorés de l'ordre du Camélia, ni métropolitains aux carabines Winchester et aux mitrailleuses Gatlin. Ce calme plat ne fait point l'affaire des radicaux, ils se battent entre eux. Deux camps ont surgi: Smith-Burrell, rive gauche du Mississippi, et Combs-Demas, rive droite. La faction Smith-Burrell, qui possède la citadelle du journal officiel, lâche une bordée de mitraille sur Demas, à la date du 19 septembre: "Si je dis ce que je sais sur ton compte, pas un honnête homme ne veuille te regarder et voter pour toi." Sur quoi, Demas passe le Rubicon, lequel est ici le Mississippi, et somme J.-E. Stevens, assistant-éditeur du *Pioneer* d'avoir à publier au prochain numéro tous les terribles secrets dont il l'a menacé. Le numéro du 26 paraît à la lumière du jour, et Demas y lit de cruelles railleries à son endroit, mais aucune révélation. Le 30 septembre, il repasse le Rubicon, et cette fois en véritable César qui pourra s'écrier: *Veni, vidi, vici!* Il entre au *Pioneer* et se présente à Stevens; mais, au lieu de prendre la plume que lui offre Stevens pour rédiger une réponse ou réplique, Demas préfère se servir d'un argument *ante bellum* qu'il tient à la main, et fait pleuvoir une grêle de coups de fouet sur l'assistant-éditeur. Telles sont les mœurs du temps.

—On se souvient d'un certain A. K. Johnson, que M. Kellogg avait opposé à Henry Demas, comme candidat de notre district sénatorial, il paraît qu'il veut caser ce personnage à tout prix, car les journaux de la Nouvelle-Orléans annoncent que le susdit Johnson doit occuper la place de chef de police pendant la convalescence du général Badger.

—Nous sentons depuis lundi les premières atteintes de l'automne, et la température s'est notablement refroidie. Les cannes ne s'en trouvent pas plus mal et promettent une abondante récolte.

La récolte de pacanes a manqué complètement cette année, et nous ne savons si le Texas est en mesure de suppléer à cette lacune sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

—Nous lisons dans le *World*:

Notre confrère espagnol d'*El Cronista* résume la situation en Louisiane pour les lecteurs espagnols en ces termes: "La Louisiane est tranquille, comme le sont habituellement les pays, qui, par terreur, calcul ou prudence, se sont rendus à discrétion à leurs ennemis.... L'ordre règne à Varsovie, comme a dit le fameux proconsul russe et, c'est là tout ce qu'on peut dire de la Nouvelle-Orléans."

N'avons nous pas lieu d'être fiers que ces choses puissent être dites, et dites avec vérité, par un journal espagnol, en 1874, d'un territoire qui a passé des mains de l'Espagne à celles de la France en la première année du siècle, et peu après des mains de la France à celles des Etats-Unis, mais seulement, comme il apparaît aujourd'hui, pour perdre sous le drapeau de l'Union Américaine, la liberté, la prospérité et l'ordre public, dont il jouirait sans doute en ce moment s'il était encore une République hispano-américaine ou une colonie de la France! Les partisans du troisième terme à Utica ont voté des félicitations à Grant pour le "succès" de son administration. Elle a eu un "succès" sans doute, pour eux et pour lui. Mais cette même administration, qui engraisse des escrocs et élève des voleurs au pouvoir, a réduit des Etats entiers de l'Union américaine, autrefois prospères et heureux, à une telle condition qu'il vaudrait mieux pour eux, moralement, socialement, politiquement, pécuniairement—être aujourd'hui les sujets de n'importe quelle nation européenne respectable que les citoyens de la "République modèle." Il serait temps de commencer à nous voir comme les autres nous voient.

Affaire Bazaine.

LE JUGEMENT.

Voici le texte même du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Grasse:

"Le tribunal,

"Attendu que, dans la nuit du 9 au 10 août, l'ex-maréchal Bazaine s'est évadé de la maison de l'île Sainte-Marguerite où il subissait sa peine de vingt ans de détention;

"Attendu qu'après sa sortie, il a été recueilli au pied des remparts par un canot amené par Rull et Mme Bazaine; qu'il a été conduit ainsi au golfe Juan et embarqué sur un canot qu'il a transporté sur le navire italien le *Baron Ricasoli*;

"Attendu qu'il résulte des déclarations combinées du capitaine du navire et du brigadier de la douane chargé de la surveillance de la rade que le navire, parti vers onze heures et demie, se dirigea vers l'Italie;

"Attendu que la distance du golfe Juan à l'île Sainte-Marguerite comportait un délai d'une heure et demie, d'après les appréciations des marins entendus, et que le trajet du golfe Juan au mouillage du *Barone Ricasoli* demandait dix minutes ou un quart d'heure, et que, par conséquent, l'évasion a dû s'accomplir vers dix heures (le jugement relève ici diverses dépositions, entre autres celle de Marius Rocca, qui précisent la même heure);

"Attendu qu'il est à supposer qu'après être entré dans son appartement avec Willette et quittant le gouverneur, Bazaine est ressorti, protégé contre les regards du gardien par la tente, qu'il s'est glissé ensuite derrière le parapet du mur et est ainsi arrivé dans le préau.... (le jugement expose comment il y a eu impossibilité d'agir autrement, et notamment de sortir par la porte);

"Attendu que ces considérations ne permettent pas de douter que l'évasion ne se soit accomplie au moyen d'une corde qu'on a retrouvée sur le rocher, et qu'on ne saurait s'arrêter à l'hypothèse de la corde amarrée à la gargouille et fixée à la barre de fer;

"Attendu qu'il a été constaté par M. le juge de paix de Cannes que la gargouille était obstruée, que la barre de fer n'a pas été retrouvée, et qu'elle aurait en tout cas laissé des traces qui n'ont pas été constatées;

"Attendu qu'on ne peut pas supposer un complice assez inintelligent pour détacher la corde et la transporter deux mètres plus loin pour laisser des traces de sa complicité;

"Attendu qu'il est certain, dès lors, que la descente a été opérée sur le point où la corde a été trouvée, et que constatent d'ailleurs les traces de piétinement;

"Attendu que, si un complice a été nécessaire, il faut rechercher quel il a été; qu'au moment où Bazaine est sorti de son appartement, Barreau, Gigoux, Letermé et Lefrançois étaient devant le poste avec Plantin; que le directeur était sorti du préau et ne pouvait revenir; qu'une seule personne restait pouvant aider l'évasion et que c'était Willette;

"Attendu qu'on ne saurait s'arrêter à la considération qu'il fallait pour cela un temps considérable, que quelques minutes suffisaient, et que, d'ailleurs, Willette avait encore le droit de se promener sur le préau;

"Attendu que Willette seul avait pu préparer la corde, et qu'il avait seul pour cela assez d'intelligence et assez d'habileté; que c'est seulement en appliquant l'armature contre le parapet que l'évasion peut se comprendre;

"Attendu que l'évasion eût été impossible si Plantin, gardien de service, eût rempli ses devoirs réglementaires; que sa négligence est d'autant plus répréhensible que sa conduite ultérieure est de nature à peu disposer en sa faveur;

"Attendu que Gigoux a manqué à son devoir par négligence; qu'il y a manqué à un autre point de vue en négligeant de visiter les colis;

"Attendu, quand à Marchi, qu'il résulte des déclarations des gardiens que lorsqu'il quitta le prisonnier, ceux-ci devaient rester sur la terrasse et le préau, et qu'alors la fuite n'aurait pas pu s'opérer;

"Attendu que la responsabilité ne saurait atteindre non plus Barreau, Letermé et Lefrançois;

"Attendu, quant à Doineau, qui habitait Nice, qu'il est certain qu'il a rendu des visites à l'ex-maréchal, qu'il a reçu de Gênes, le 8 août, une dépêche signée *Recilla*, transmise par lui dès le lendemain à l'ex-maréchal, auquel elle annonçait la location du navire; que ces faits ont eu pour résultat de favoriser l'évasion; que Doineau ne peut dire avoir été un instrument inconscient; que la maréchale pouvait écrire à son mari par la poste avec plus de détails;

"Attendu que les faits établis à la charge de Willette, Doineau, Gigoux, Plantin constituent les faits prévus et punis par les articles 237 et 239 du Code pénal dont lecture est donnée; que Doineau est en état de récidive;

"Dit qu'il y a en faveur de Doineau des circonstances atténuantes;

"Déclare Willette et Doineau convaincus d'avoir facilité l'évasion de l'ex-maréchal, n'étant pas chargés de sa garde;

"Dit que Plantin et Gigoux ont, par négligence, favorisé l'évasion du prisonnier, alors qu'ils étaient chargés de sa garde;

"Faisant application des articles précités;

"Condamne Rull, défaillant, Willette et Plantin à six mois de prison;

"Doineau, à deux mois de prison;

"Gigoux, à un mois de prison;

"Renvoie Marchi, Barreau, Lefrançois et Letermé."

LE PROCÈS DE L'ÉVASION DE BAZAINE.

Nous croyons inutile, après tout ce que nous avons publié sur l'évasion de Bazaine, de reproduire le compte-rendu du procès fait aux complices de l'évasion. Nous nous contenterons de reproduire plusieurs correspondances qui ont été soumises dans le cours du procès:

Voici quelques pièces curieuses:

Deux épîtres des demoiselles anglaises dont on a tant parlé, et une lettre de Mme Villette, qui sera une des grosses pièces du réquisitoire de M. Tapoie.

Le *petit ami*, le *padre*, paraît être M. le colonel Villette.

"Cher petit ami.

"Nous attendons votre visite avec grande impatience!

"Voulez-vous bien nous avertir avant de venir; nous serions si fâchées de ne pas être à la maison. Peut-être reviendrons-nous à Cannes pour la calvacade, le 2 mars; dans ce cas-là, voulez-vous nous accompagner?

"Vos amies affectionnées.
CAROLINE DICKINSON,
CHARLOTTE CAMPBELL.

"P. S.—Je crains beaucoup que je ne vous verrai pas, si vous ne venez pas bientôt, car je pars plus tôt que je l'ai cru, dans le mois de mars, au lieu du mois d'avril.
"CHARLOTTE."

"Cannes, 20 juin 1874.

"Cher Padre,

"Quoique qu'il est tard et nous vous avons déjà écrites, aujourd'hui, nous croyons que vous nous excuserez une seconde lettre, puisque ce sera le dernier occasion que nous aurons le grand plaisir de vous écrire.

"Votre lettre nous a fait autant de douleur que de plaisir. Quelle triste perte que vous venez d'éprouver! Et nous n'en savions rien!

"Voulez vous exprimer au maréchal et à Mme la maréchale toute notre sympathie de leur grande douleur dans de telle triste circonstance. Nous tâcherons de vous écrire encore sur notre fenêtre; mais cette fois, nous répéterons chaque lettre jusqu'à ce qu'une signe indique que vous l'aurez comprie.

"Si vous ne quittez l'île que dans deux ou trois mois, nous pouvons encore espérer de vous revoir, car nous reviendrons vers la fin du mois d'août ou au commencement du mois de septembre.

"Quel bonheur de vous revoir!—Maman, qui était charmée de votre chère lettre, nous charge de vous transmettre ses remerciements de toute votre bonté envers nous.

"Nous sommes, cher padre, vos enfants dévouées.
"ROSIE et CARRY DICKINSON.

"Notre adresse: Maison Blanqui Berthemont-Roquebillère, p. Nice."

Paris, 16 mai 1874.

"Ami chéri,

"M. Bazaine veut bien se charger de mes commissions pour toi. Je t'envoie donc les lettres de MM. Champonillier et Chapellé.

"Ne désespère pas, puisque M. Paul doit encore m'écrire, et que sa lettre ne peut tarder. *Patience et espoir.*

"J'ai vu Mme Bazaine; elle ne croit pas que tu réussiras pour ce que *je ne désire pas*.

"Au revoir, amie, etc.

"Ta femme et meilleure amie.
"M. VILLETTE."

Nous publions également les pièces suivantes, qui ont trouvé place dans ces débats.

La première est une lettre du colonel Villette au capitaine Doineau; elle est conçue en ces termes:

Sainte-Marguerite, le 19 janvier 1874.

Mon cher et vieux camarade.

Moi aussi j'aurais plaisir à te serrer la main; le maréchal serait heureux de te revoir, mais pour ce faire, il faut que tu obtiennes du ministre de l'intérieur une autorisation.

Tu penseras tout ce que je ne te dis pas; mais, prisonnier par tolérance, je suis obligé de me taire, puisque ma correspondance est soumise à la censure.

Je te serre donc affectueusement la main.

Ton vieux camarade,
VILLETTE.

Sur le même papier et à la suite de cette lettre sont tracées les lignes suivantes:

"Mes chers amis, vous me rendrez bien heureux en venant me voir. Merci mille fois de ne pas m'avoir oublié, et croyez à ma vieille et bien sincère affection.
"Signé: Maréchal BAZAINE."

La seconde pièce est une lettre de Mme Bazaine à son mari, écrite en espagnol, dont voici la traduction:

Petit mari,

Il n'y a rien de particulier, sinon que nous faisons de bonnes promenades et que nous prenons les eaux, Alphonse et moi. Mon beau frère m'écrit de Paris qu'il est très triste de notre voyage; il aime beaucoup les enfants et ceux-ci remplissaient la maison de joie; il est si bon. Après mes eaux, j'irai te rejoindre, et je t'assure que ce moment, mon cœur le désire avec anxiété car maintenant je t'aime plus que jamais, parce que tu es malheureux: j'ai foi en Dieu, et, pour ma part, je crois beaucoup en ton étoile et j'ai grande confiance.

Mille baisers,
TA JOSEPHA.

Puis, à la suite:

"Cher papa,

"Je veux finir la lettre de maman, car papa sait bien quand maman est avec ses amis qu'on ne la laisse pas un moment à elle, et si je ne finisse pas, mon petit papa sera forcer d'attendre encore.

"Pour la plus grande nouvelle je vous dit que Lolla est arriver, nous sommes très content de cela, surtout notre petit Alphonse qui a rendu malheureuse Anna tous les soirs.

"Maman m'a donner la lettre que vous m'avez mit dans la sienne. Je vous remercie bien, je vous oublie pas au contraire, je désire d'être près de vous et je suis contente de savoir que vous n'êtes pas malade. Je vous remercie et à Monsieur Villette que vous n'oubliez pas mes leçons et ma petite chatte, elle doit avoir grandit. Lola et Anna me prie de vous présenter leurs respects. J'embrasse maman, Alphonse et Eugénie pour vous. Au revoir cher papa, je vous embrasse mille fois, votre fils qui vous aime.
"ACHILLE.
"Spa, le 7 août 1874."

La lettre écrite par Achille est immédiatement à la suite de celle de sa mère; elle est écrite en gros caractères entre des lignes tracées au crayon. L'adresse est de la main de Mme Bazaine et est ainsi conçue:

*France,
Au maréchal Bazaine
à Sainte-Marguerite,
près Cannes.*

—On lit dans le *Libéral de l'Est*:

Il s'est produit à la gare de Belfort un fait assez étrange qui a été diversement commenté et avait pris les proportions d'un événement.

La douane avait confisqué deux wagons plombés chargés de six canons de campagne et de munitions de guerre venant d'Allemagne en destination de Marseille. L'administration du chemin de fer d'Alsace, avertie du fait, réclama les wagons sous prétexte qu'ils avaient pris une fausse direction. Le gouvernement de Berlin, averti après coup et pensant que les canons étaient destinés aux carlistes, donna ordre de les arrêter à la frontière française.... quand cette frontière était déjà franchie. Enfin, après enquête faite par le sieur Schultz, directeur du chemin de fer d'Alsace-Lorraine, qui était venu en personne à Belfort, on acquit la certitude que les canons — envoyés de la Bavière — étaient destinés aux.... Chinois.

PRUSSE.—La volonté de prussifier à tout prix la partie danoise du Schleswig entraîne le gouvernement allemand à des expulsions violentes qui excitent une violente émotion à Copenhague. Ceux qui voyaient dans l'accueil fait aux navires allemands, lors des fêtes d'Islande, un signe du rapprochement qui se serait opéré entre le Danemark et l'Allemagne, peuvent voir que ce n'est pas la Prusse, dans tous les cas, qui fera les frais de la réconciliation.

Un parti politique dont M. de Bismark s'est beaucoup servi avant qu'il fût en position de s'en passer, celui des vieux-conservateurs, vient d'être frappé dans la personne de son ancien chef, M. de Gerlach, ex-président de la cour d'appel, le fameux rédacteur des revues politiques de la *Gazette de la Croix*. Le tribunal correctionnel de Woblau l'a condamné par contumace à 200 thalers d'amende pour la publication d'une brochure contre le mariage civil. Le tribunal a, en outre, ordonné la suppression de la brochure. On voit que ce n'est pas seulement avec le catholicisme que M. de Bismarck est entré en lutte, mais encore avec le parti piétiste, qui était autrefois prépondérant à la cour.

—Les vendanges sont commencées dans les différents vignobles de l'Orléanais, elles donnent d'excellents résultats. Le vin sera, dit l'*Impartial du Loiret*, de bonne qualité, et, dans certains endroits, réalisera, comme quantité, plus que les vignerons n'espéraient.

Dans le Sancerrois, le vin se vend déjà de 51 à 55 fr. la double hectolitre.

—Ceci s'est passé hier à l'exhibition des insectes.

M. R..... se prépare à entrer par le tourniquet; au même moment, M. N....., son ennemi intime, sort de l'Exposition et s'engage dans la même manivelle.

—Je vous avais défendu, dit M. R....., s'arrêtant dans le dit tourniquet, de jamais lever les yeux sur moi!

—Vous n'êtes qu'un drôle! crie M. N....

M. R..... qui prévoit un acte d'agression, fait plusieurs pas, sans quitter le tourniquet; M. N..... le suit.

—Ah! vous fuyez! s'écrie R....

—Non pas! je vous poursuis! hurle N..... en courant plus fort et poussant toujours la barre de fer, qui, sous cette double pression, tourne et cliquète avec une incroyable rapidité.

Naturellement les deux adversaires ne se rattrappent pas plus que les cavaliers qui tournent sur des chevaux de bois. Ils courraient encore l'un après l'autre si le préposé à la recette, tout entier à ses comptes, ne leur avait dit avec bienveillance:

—Messieurs, vous avez déjà pour cinquante-deux francs!

Ils avaient fait chacun vingt et un tours!

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Dimanche soir, 4 octobre 1874.
Positivement la dernière soirée des
MINSTRELS DE HAVERLY.

Double programme. Tous les chants populaires de la saison seront reproduits ce soir. Contrôle ouvert de 7 à 8 P. M. L'ouverture du spectacle à 8 heures moins un quart.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Tous les soirs—et spectacle de matinée le mercredi et le samedi à midi.
Commençant Lundi, 5 octobre.
Engagement extraordinaire et premier début à la Nouvelle-Orléans, de
LA FAMEUSE COMBINAISON DE NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN.
Dont la renommée s'étend jusqu'en Europe, où elle a été reconnue comme étant la combinaison d'artistes de talent la plus complète qu'il y ait au monde et celle qui offre le plus d'attraits.
LES FOLIES PARISIENNES.
Représentation des plus grandioses et telle qu'on n'a jamais rien vu de plus attrayant en ce genre.
Trente ARTISTES EUROPÉENS, considérés comme des Etoiles de la Scène, font partie de cette troupe—chacun d'eux, dans sa spécialité, étant d'un mérite transcendant.
[illegible]
Le bureau de contrôle pour obtenir des sièges réservés sera ouvert de 9 heures A. M. à 3 P. M. L'orchestre sur la devanture se fera entendre à 7 heures; et celui de la salle à 8 heures moins un quart, ouverture de la représentation.
4oct—

UNE SÉRIE DE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ
Sera donné par Mr. D. BIDWELL, à son
ACADÉMIE DE MUSIQUE
— Pour le —
LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
— Au bénéfice des —
FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS
— Dans la —
MÉMORABLE JOURNÉE DU [illegible] SEPTEMBRE
Il y aura une série de spectacles choisis,
SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant
Lundi soir, 2 Novembre 1874.
— Continuant —
Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir, Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.
On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, [illegible] rue de l'Union, remplissant les fonctions de président du Administrateurs du
COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.
Billets: Une Piastre; bons pour toute représentation de la série.
Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au contrôle, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.
Le beau médaillon en or [illegible] de diamant, fait et exposé chez E. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr. D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.
4oct - au 8 nov

Théâtre du Globe,
Au coin des rues Baronne et Perdido.
J. KITTREDGE..........Locataire et directeur.
Le directeur annonce respectueusement à ses amis et au public qu'ayant loué le Théâtre du Globe, qu'il a fait réparer et décorer et qui est aujourd'hui
Un des plus beaux de la ville
et l'ouvrira
LUNDI, 12 Octobre 1874.
COMME THÉATRE DE PIÈCES COMIQUES ET DE VARIÉTÉS.
La troupe a été choisie avec le soin qu'exige le goût du public de la Nouvelle-Orléans.
Le directeur espère que ses efforts lui vaudront le bienveillant appui des amis du théâtre.
Il a engagé les célèbres artistes comiques de l'Amérique.
LES SŒURS WORRELL,
qui n'ont pas de rivales dans le pays;
Le chanteur comique
W. B. CAHILL,
qui faisait partie de la troupe de Lydia Thompson;
Une troupe complète pour les variétés.
LUNDI SOIR, 12 du courant,
THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD,
(Décors nouveaux.)
UN GRAND TOURNOI
Pendant l'engagement des sœurs Worrell on pourra retenir des places six jours d'avance.
Le contrôle sera ouvert mardi, six octobre, à 9 heures du matin et on pourra retenir des places pour les six premières représentations.
PREMIÈRE RÉUNION DES FAMILLES, ET INAUGURATION DES MATINÉES DU THÉATRE DU GLOBE, SAMEDI, 17 octobre.
—PRIX—
Premières et parquet—Places réservées....$1
Family Circle....50c
Troisièmes....[illegible]
Galeries....[illegible]
Loges particulières....$6, $8 & $10
A l'étude—Ixion, Brigands & Black Eyed Susan. 4oct

Grande fête aux Casernes.
DIMANCHE, 11 octobre 1874.
A 10 heures A. M.
Bénédiction de la Bannière et des Drapeaux de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Suivie
d'une magnifique procession en steamboat jusqu'en ville et de la présentation d'une couronne, rue Royale—
Le tout couronné
par un superbe Bal de Société au Mississippi Club, près des Abattoirs.
Carte d'Admission
Pour Monsieur.........$1 00
Musique de Yaeger.
La barre et le restaurant se vendront aux enchères, Mardi, 6 octobre, à midi précis, au café de M. Dominique Botreau, encoignure Tricou et Vieille-Levée.
Les officiers et les membres sont instamment priés de se rendre à l'Amis, à 9 heures du matin, pour recevoir leurs insignes.
Par ordre du Président,
THÉODORE FORREST.
LOUIS MASPERO, secrétaire. 4 oct—

INSTITUTIONS.

Ouverture du Collége Ste.-Marie,
Jefferson, Paroisse St-Jacques, Lne.
Ce Collége que dirigent les Pères de la Société de Marie (Maristes), s'ouvrira MARDI, 6 octobre. Il est situé sur le fleuve Mississippi, à soixante cinq milles au dessus de la Nouvelle-Orléans, et d'un accès facile par bateaux et chemin de fer. Pour les conditions, voir l'annonce.
Très Rév. J. B. BIGOT, S.M., Président.
27 sept—1m M J D et C.

Collége de Springhill.
Nous avons l'honneur d'informer le public que le Président et le Vice-Président de cette institution, sont arrivés dans notre ville, et recevront des visites au Collége, [illegible] et Commune, de 11 A. M. à 3 P. M. jusqu'à mercredi prochain 7 octobre; ils partiront ce jour là pour Mobile par le train de huit heures A. M. avec les jeunes gens qui leur seront confiés.
P. POURSINE & CO. Agents.
1er oct.—6t.

Le Collége St-Charles
Au Grand Coteau.
Ouvrira ses cours le 5 octobre prochain. Le Rév. Père Anthonius qui est actuellement au Collège des Jésuites, partira samedi prochain par le TRENTON et prendra charge des enfants qu'on voudra bien lui confier.
27 sept—1t

Collége de l'Immaculée Conception.
La rentrée des classes, dans cet établissement dirigé par les RR. PP. Jésuites, aura lieu jeudi prochain, 1er octobre. Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès le commencement des cours.

St-Aloysius Academy,
Au coin des rues Chartres et Quartier.
La prochaine session de cette institution dirigée par les frères du Sacré Cœur, commencera JEUDI, 1er oct. Le cours est commercial et comprend le français, l'anglais et l'allemand. Pour les détails, s'adresser à l'établissement.
8sept—1m

JEFFERSON ACADEMY
Au No. 42 de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Dumaine,
—DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.
La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI, 1er septembre. Les élèves devront rentrer en classes de jour là.
Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution.

Propriétés à vendre et à louer.

Grocerie à Vendre,
GROCERIES. Rue Royale, 221, [illegible] s'adresser sur les lieux.
3 oct—1sf

A Louer
Les appartements situés au 1er étage de la maison [illegible], 146 rue du Canal, près l'encoignure Carondelet. Possession immédiate. 30 sep.

A Vendre à bas prix,
Au comptant ou en papier accepté en ville
3 Réservoirs de rencontre; 4 centrifuges faits par Merrick, de Philadelphie; [illegible] avec 1 serpentin en cuivre; une pompe à sirop, en cuivre, et alors.
DAHL et JAS. D. EDWARDS,
Aux Nos. 12 et 21 de la rue Front.
8sept—1m

A louer,
La grande et agréable maison [illegible] située rue des Ursulines, No. 195, entre Rampart et St-Claude, [illegible] à louer le 1er octobre. S'adresser rue St-Philippe, No 290, entre Marais et Villeré.
3 sept—

A Louer,
A des conditions très avantageuses, à de bons locataires, plusieurs maisons [illegible]
3 sept—1m

LISTE DE CANDIDATURES Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT:
JOHN C. MONCURE, de Caddo.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT,
Gén. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plustôt possible, d'un acte prohibant l'amassement des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout amassement ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxes de licences; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excédera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement fait en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, soient annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique; pourvu, cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereaux, soit comptes, contre tout département raisonnablement sujet au soupçon de fraude; que des prix de [illegible] comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rénumération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la Ville.

Maire—JOHN J. LANK.
Administrateur des Améliorations—DANIEL SCULLY.
Administrateur des Comptes Publics—.......
Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.
Administrateur des Assessments—JOHN F. POPP.
Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.
Administrateur du Commerce—DENIS PRIEURWHITE.
Administrateur des Water Works—CHAS. FITZENREITER.
Shérif Civil—A. H. DELMAS.
Shérif de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.
Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—Dr. THOS. E. BROADDUS.
Coroner du Second et Troisième Districts—DELPHIN. ENVEN.
Sénateurs du Premier District—B. R. FORMAN, W. W. CARBY.
Sénateur du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.
Sénateur du Troisième District—JOHN PASLEY.

Représentants.

Premier District—T. A. BARALETTE, JAMES TIMONY.
Deuxième District—J. A. FLORAT, JAMES POWERS, SAMUEL JAMISON.
Troisième District—.....
Quatrième District—NICHOLAS SINNOTT, JOHN FREDERICH.
Cinquième District, FRANK MARQUEZE, JOHN H. CASTELLANOS.
Sixième District—.....
Septième District—M. A. CALONONE.
Huitième District—AUG. STUART.
Neuvième District—.....
Dixième District—H. H. WARD, CHARLES H. REED.
Quinzième District—.....

Justices de Paix.

1. J. C. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. JOHN L. LARESCHE.
4. JOHN CAIN.
5. ———
6. JOHN P. HIGGINS.
7. R. H. HACKNEY.

Constables.

1. JAMES COLLENS.
2. ———
3. MICHEL J. PONS.
4. JOS. CONTRERAS.
5. ———
6. WM. FOLEY.
7. ———

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct—

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'élire un membre au Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.
R. H. MARR,
Président de la Convention.
3sept

Bureaux de la Campagnie d'Assurance Boles.—Cor. des rues Carondelet et Commune, Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 15 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants:
Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 21 décembre 1874.
Par ordre de la Direction.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
1er sept—

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.
Le public est informé que l'Union Française, tient à la disposition des cultivateurs, ouvriers et ouvrières en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, L. BRETON.
11juin—

A. Billet & Co.,
Font savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES [illegible]. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, [illegible] vendus à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.
[illegible]
Extraction de dents sans douleur avec le [illegible].
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de [illegible]
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en magasin un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des mêmes.
E. T. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire.

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
P. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS.
[illegible]

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ
Seulement 10,000 Numéros.
LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.
Tirage avec Lots de $50,000 chaque.
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)
CLASSE G.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 Déc. 1874.
PLAN.
10,000 Billets.........Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET DIXIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de	$50,000 est	$50,000
1 lot de	20,000 est	20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
10 lots de	500 est	[illegible]
[illegible] lots de	[illegible]	[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION
9 approximations de $500 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $50,000 ....$4,500
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 ....[illegible]
[illegible] lots s'élevant à....$[illegible]

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION
Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots seront des lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1255 gagne le premier prix de $50,000, les billets Nos 1251, 1252, 1253, 1254, 1256, 1257, 1258, 1259 et 1260 auront droit à $500 chacun. [illegible] auront droit à $200 chacun. [illegible] auront droit à $100 chacun.
Billets entiers, $10; Demi-billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Dixièmes de billets $1 00.
LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.
Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Au Public
GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.
Ajournement au 28 Octobre 1874.
L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants:
Houston, Texas, 9 avril 1874.
Nous, soussignés, considérant la distribution de propriété foncière que M. J. R. Foster, propose de faire le 28 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant de nature à amener les améliorations et mettre beaucoup de personnes à même de se procurer une demeure qu'elles n'auraient pas autrement. Connaissant M. Foster depuis nombre d'années et ayant pleine confiance en son intégrité, nous croyons qu'il agira loyalement.
(Signé:) Le maire, l'Hon. JAS. T. D. WILSON, et les membres du Conseil de Ville.
Gros lot, $50 000 en or; dix résidences à Houston dont la population de 30 000 âmes et qui est le centre des chemins de fer de la ville. 150 morceaux de terre situés dans différentes parties de l'Etat. Le montant des lots est de $141,000. Il y a 72,000 billets de $2. La direction [illegible] l'entreprise qu'elle s'engage à rendre aux porteurs de billets [illegible] de leur argent si le tirage n'a pas lieu le 28 octobre. TOUS LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus.
Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.
F. W. HOUSE, Trésorier.
J. R. FOSTER, Directeur, Houston, Texas.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
79.....VIEILLE-LEVÉE.....79
NOUVELLE-ORLÉANS.
3mai—1an

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
38......RUE CARONDELET......38
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences [illegible]
Négociations d'hypothèques.
1 juil—1an

AVIS.
Les personnes ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST CO., sont priés de [illegible] au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.
[illegible]
JOHN A. J. CRESWELL, ROBERT PURVIS, R. H. T. LEIPOLD, Commissaires.

Nec Plus Ultra
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR TOUR DE CIGARES) à choisir au plus bas prix.
Prompte exécution des ordres.

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.
Seuls agents pour la vente des célèbres [illegible]

Les soussignés ayant été nommés Agents de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris, [illegible] LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD de Philadelphie, [illegible] de la MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York, [illegible] risques MARITIMES et de RIVIÈRE [illegible]
M. J. SMITH & CO.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

CHERRY PECTORAL D'AYER,
Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires—tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.
Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce remède pour les maux de gorge et des affections pulmonaires. [illegible]
PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO., A LOWELL, MASS.
Et en vente chez tous les Pharmaciens.
27 nov—3m

ANT. CARRIÈRE. [illegible] CARRIÈRE.
A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.
REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Xérès, huiles d'olives.
Avances libérales, sur consignations, à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Coddy et son épouse vs. Anna Smoot.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3678—En vertu d'un ordre [illegible] je vendrai SAMEDI vingt-quatre (24) d'Octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, [illegible]
DEUX certains étaux dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, des Grands Hommes, Casacalvo et des Champs Elysées, désigné par les lettres A et D, d'après un plan dressé par Arthur [illegible], arpenteur, daté du 14 octobre 1872. [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, shérif de la paroisse d'Orléans.
4oct—td

BORNIO & BROTHER
77 - - - Rue Gravier - - - 77
Nouvelle-Orléans, Lne.
IMPORTATEURS DIRECTS de cigares de la Havane, tabac en feuille et produits de Cuba.
La plus ancienne maison d'importation du Sud.
Etablie en 1848.
200,000 cigares de la Havane, de toutes grosseurs et des marques les plus célèbres.
Tabac de la Havane en feuille.
—Egalement—
100 caisses tabac de la Pennsylvanie, en feuille.
—Et—
500,000 cigares de rapa, de toutes grosseurs, faits à la Nouvelle-Orléans, du meilleur tabac du Connecticut—en magasin et à vendre, garantis, à des prix raisonnables, par
Bornio & Brother,
Au No. 77 de la rue Gravier.
Nouvelle-Orléans, Lne.

B. BLOOMFIELD. T. M. ANDERSON.
B. BLOOMFIELD & Co
Au No 67 de la rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville,
Nouvelle-Orléans, Lne.
MARCHANDS DE
FOURNITURES DE BUREAUX.
FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC,
IMPRIMEURS ET RELIEURS,
LITHOGRAPHES ET GRAVEURS,
ÉDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT,
IMPRIMEURS DE MÉMOIRES D'AVOCATS.
Ils ont constamment en magasin un Stock complet de GARNITURES DE BUREAUX, étrangères et américaines—tous les articles nécessaires dans les maisons de commerces, les banques, les compagnies, sur les bateaux à vapeur et les chemins de fer, dans les presses à coton, dans les bureaux des ingénieurs civils, des arpenteurs et des architectes.
On trouvera aussi chez eux
Toutes le Fournitures de Bureaux
d'avocats, de greffiers de cours, de shérifs, de recorders, de notaires publics, de coroners, de juges de paix et de constables.
Prix Réduits.

BUREAUX DU
Factors' and Traders' Insurance Company,
Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, [illegible] octobre 1874.
(Extrait du huitième état annuel.)
Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874....$[illegible]
Primes payées dans l'année....[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874....[illegible]
Intérêts et épargnes reçus....[illegible]
Montant net des bénéfices de l'année fiscale....[illegible]
Bénéfices net [illegible]....[illegible]
Dividendes comptant payés dans l'année
Intérêt....10 pour cent.
Primes....30 pour cent.
Actif
30 avril 1874....$1,[illegible]
Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants du pays.
Le 11 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été
Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie (1,000,000), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,114 27) net de leurs primes participantes.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Saml. H. Moore, A. Brittin,
J. I. Warren, A. H. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. B. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.

Changement de local.
A. BIDWELL & Co.,
Marchands de provisions.
Ont transféré leur magasin du No 83 de la rue Poydras
—AU—
No 88 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Lafayette.

CHARBON MOUNT CARBON.
A vendre par
WASHINGTON MORTON,
au No 128 de la rue Gravier.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 122 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.
Actif....$[illegible]
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS: [illegible]

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL.......$500,000
R. C. PALMER, président,
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, E. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
R. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. [illegible]
JOHN S. WALTON, Caissier.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 20 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président,
[illegible], caissier.
Les dépôts faits par les femmes mariées [illegible]
Tous les dépôts sont payables sur demande.

VENTES À L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
300 Caisses Chaussures.
PAR E. ROGER & CO.—Henry Renaud, encanteur.—MARDI, 6 octobre, il sera vendu à 9 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 41 rue Douane, anciennement Vieille Levée:
300 caisses chaussures de divers genres convenables à la ville et à la campagne.
—AUSSI—
Chaussures fines pour dames, demoiselles, hommes, garçons.
Conditions à la vente. 4 oct—

PAR M. W. NEWMAN.
Grande vente, sans réserve, de 600 caisses bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers steamers, directement des fabriques.
PAR M. W. NEWMAN, H. AYRES, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 5 octobre 1874, à 11 heures du matin, à sa nouvelle salle d'encan, No. 61 de la rue Douane, entre les rues de Chartres et Vieille Levée—sans limite ou réserve—
600 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions à la vente. 4 oct.

PAR O. VALETON
Tables de Bagatelle & Jenny Lind.
A l'encan sans réserve.
PAR O. VALETON, encanteur—MARDI, 6 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 62 rue des Magasins:
Une table de Bagatelle, (queue et complète;)
Une " Jenny Lind, (" ")
Avec boules et queues &c., &c. 4oct—

PAR PLACIDE J. SPEAR
Chemises toile, caleçons laine d'agneau, bonneterie et mouchoirs batiste.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 61 du Passage de la Bourse—LUNDI, 5 octobre, à 11 heures, il sera vendu, à mon bureau, No. 61 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville—
25 douzaines chemises toile, grandeurs ordinaires.
25 douzaines caleçons laine d'agneau, qualité supérieure, grandeurs ordinaires.
25 douzaines bonneterie anglaise, grandeurs ordinaires.
25 douzaines mouchoirs batiste, tout fil.
Conditions—Comptant.
P S.—Les chemises sont de la célèbre maison Charvet, de Paris; elles sont des derniers genres et modèles et seront vendues au profit des acheteurs. 2 oct—

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIÈVRE EN FRISSON.
Un préservatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.
PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!
Les PILULES du Dr. BELLAMY
C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.
1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres et frissons, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument sans danger à une résidence dans les districts les plus infectés.
2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.
3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.
Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Education de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:
"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre et frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait près de cinq heures; aucun remède ne venait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier [illegible]. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—et l'eau même devait pour moi le goût de la corruption. [illegible] je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. [illegible] Au bout de cinq jours j'étais parfaitement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu de retour de fièvre en frisson.
"P. LAWRENCE,
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW YORK
"5 East 14th street."
Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. [illegible] On ne lui demande que des certificats de guérison.
Prix, Une Piastre la boîte.
On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.
Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.
PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
53 Dey Street, New-York.
16 juil—1an

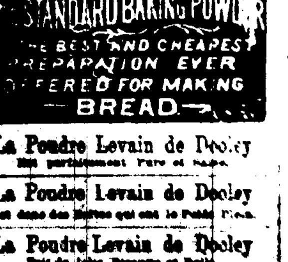

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.
La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.
La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.
La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.
La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et autres [illegible] légers et sains.
La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est [illegible].
La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique [illegible].
La Poudre Levain de Dooley
Est garantie [illegible].
La Poudre Levain de Dooley
[illegible]
La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.
[illegible] LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY [illegible]
A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de famille.
DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURIERS
69 NEW ST. NEW YORK

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 62, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.
C'est dans par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à Vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 1 de la rue Royale entre les rues [illegible]
INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues; elle a remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en [illegible] et la médaille en argent en [illegible].

VENTES À L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.
Vente de Syndics, (Trustees.)
Le grand et vaste stock de M. COGAN, consistant en un bel assortiment D'HABILLEMENTS pour hommes, jeunes gens et enfants;
De CHAPEAUX castor, blanches et laine;
De MALLES en cuir, pour messieurs et dames.
—Aussi—
Un magnifique assortiment de linge de dessous pour messieurs.
Qui seront vendus par ordre de [illegible], syndic des créanciers.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—[illegible], encanteur—Il sera vendu le LUNDI, 5 octobre 1874, à dix heures et demie, [illegible] 21 rue de Chartres, au premier étage.
Tout le stock de M. Cogan, consistant d'habillements, chapeaux, malles et articles de toilette. Ce stock est le plus beau qui ait jamais été offert en cette ville.
Il sera vendu sans aucune réserve.
Conditions—Comptant.
29 sept—29, 1er et 4oct.

PAR D. E. MORPHY.
No. 37,254. Deuxième Cour de District. Succession de M. Arias Carbajal.
PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, Encanteur.—Il sera vendu, par ordre de l'hon. [illegible], juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, MERCREDI 7 octobre 1874, à 10 heures et demie du matin, [illegible] entre les rues Conti et St. Louis.
[illegible] tabacs de la Havane en feuille.
Conditions—Comptant.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9 - - - Rue St.-Louis - - - 9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co,
Genièvre de Houtman & Co, Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, [illegible], 1855 et S. O. P.
Vins Rouges de Ladan, St.-Victor et [illegible].

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Douane et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 79 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLABA, [illegible] rue Dumaine.
22 oct—1an

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes espèces de Produits de France,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an. Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné
(BREVETÉ S. G. D. G.)

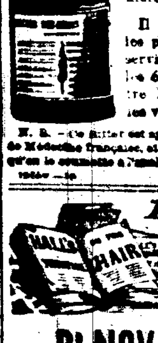

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est aussi [illegible] l'agent le plus puissant pour préparer l'organisme de [illegible].
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, favorise l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire [illegible] qu'on le soumette à l'analyse [illegible].

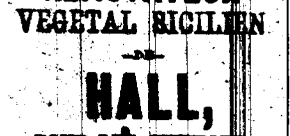

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.
CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux, popularité qui n'est due qu'à son mérite. [illegible] qu'elle est toujours à la hauteur de sa réputation, qu'elle rend AUX CHEVEUX [illegible] leur couleur primitive, [illegible] la tête et blanchit la peau. Elle enlève les crasses et les pellicules, grâce à ses propriétés toniques, [illegible] les cheveux et les empêche de tomber.
Elle épaissit la chevelure; [illegible] elle rend aux glandes capillaires leur vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte [illegible]. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, [illegible] la recommande comme la MEILLEURE PRÉPARATION.
En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.
PRIX UNE PIASTRE.
TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.
[illegible]
Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
[illegible]

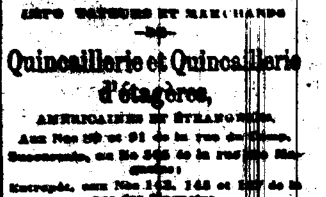

[illegible] ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Canal,
Succursale, au No 345 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 142, 144 et 146 de la rue des Magasins.
OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forgerons.
ARTICLES CREUX, en fonte, [illegible] émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et [illegible].
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc [illegible]
FOURNEAUX, doubles, [illegible]
FOURNEAU Charter Oak [illegible]
[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Mr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, [illegible]
Intérêt alloué sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
[illegible] RUE TCHOUPITOULAS [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.